



Ecole doctorale
Arts, Cultures, Civilisations
Faculté des Lettres et Sciences Humaines



Université Cheikh Anta Diop
Dakar

Journées scientifiques de l'Ecole doctorale ARCIV jeudi 28, vendredi 29, samedi 30 mai 2009

Table ronde sur la formation doctorale

« La formation doctorale dans les écoles doctorales de Lettres et Sciences Humaines :
contenu et méthode »

RAPPORT ATELIER 2

GESTION DE LA FORMATION DOCTORALE

Président : Amadou Abdoul SOW

Rapporteur : Ibrahima DIAGNE

Pour les journées scientifiques de l'école doctorale ARCIV, l'Atelier 2 a enregistré la participation massive :

- des enseignants de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
- du Personnel Administratif Technique et de Service (PATS) de ladite Faculté,
- et des doctorants inscrits dans les écoles doctorales : **ARCIV** et **ETHOS**.

Les termes de références de l'atelier sont rappelés ci-après :

- I. ÉLIGIBILITÉ DES DOCTORANTS**
- II. GESTION DE LA PERIODE DE TRANSITION**
- III. INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES**
- IV. RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LA FORMATION DOCTORALE**
- V. ANIMATION SCIENTIFIQUE DES LABORATOIRES**

Les participants ont dès le début, après de riches échanges sur les termes de référence, senti la nécessité d'amender l'ordre du jour pour y inscrire 3 nouveaux points devant faire l'objet de discussion :

- la gestion de la transition entre le doctorat de 3^{ième} cycle et nouveau doctorat ;
- la mise à niveau et le partage d'informations avec le personnel administratif et technique, chargé des inscriptions, de la délivrance des attestations et diplômes ;
- la gestion administrative des écoles doctorales.

Ces nouveaux points étant inscrits à l'ordre du jour de l'atelier, les échanges et le partage d'informations ont permis de retenir les conclusions et suggestions suivantes :

I. ÉLIGIBILITÉ DES DOCTORANTS

Pour ce premier point, l'atelier retient la nécessité de définir les critères de sélection des candidats à l'inscription dans les écoles doctorales, critères déclinés en 3 points :

- a) L'évaluation du cursus universitaire du candidat sur la base d'une grille de pondération pour la durée du cursus et les mentions obtenues. Cette grille devrait être harmonisée pour toutes les écoles doctorales. À terme, avec la mise en place des Masters, cette grille de sélection entre les niveaux M1 et M2, devrait permettre aux écoles doctorales d'avoir une appréciation correcte et objective des profils et des performances des étudiants candidats aux écoles doctorales.
- b) L'élaboration d'une seconde grille d'évaluation des aptitudes à la recherche du candidat sur la base de la mention obtenue au mémoire de maîtrise ou de Master. Cette mention pourrait avoir plus de poids ou de points à l'actif du candidat.
- c) La défense du projet de thèse dans le laboratoire d'attache du candidat avec l'appui des chercheurs des laboratoires pour l'élaboration du projet de recherche.

Ces 3 éléments devraient constituer le dossier de base pour l'évaluation des étudiants candidats à l'inscription dans les écoles doctorales. L'atelier y adjoint les remarques suivantes :

- la grille d'évaluation du cursus universitaire devrait permettre de discuter les équivalences des diplômes obtenus par des candidats ayant suivi un autre cursus ;
- du fait que la qualité du mémoire (la mention obtenue) est d'un poids certain pour l'évaluation des aptitudes à la recherche, le corps professoral et les jurys de soutenance

devraient apporter une attention particulière à l'équilibre des rapports de soutenance et aux mentions décernées ;

- les écoles doctorales devraient être ouvertes à d'anciens étudiants (salariés ou professionnels) qui, après quelques années d'interruption de leur cursus, souhaitent se réinscrire en thèse.

Le projet de recherche à défendre devrait faire l'objet d'une évaluation précise. Sa recevabilité est donc corrélée aux critères suivants :

- la problématique (délimiter l'objet et l'étendue thématique et/ou temporelle de la recherche)
- l'objectif général et les objectifs spécifiques (décliner clairement les intentions de la recherche)
- le(s) champ(s) d'ancrage disciplinaire, voire inter-, pluri- ou transdisciplinaire
- les hypothèses articulées avec des éléments théoriques (c'est-à-dire capables de questionner le sujet à fond et de mettre en perspective son intérêt et ses débouchés scientifiques)
- les corpus de travail (spécification des sources documentaires ; choix de la bibliographie primaire et secondaire etc.)
- l'orientation théorique et méthodologique de la recherche
- l'état des lieux de la recherche (aperçu des travaux antérieurs sur l'objet et la problématique de la recherche)
- les résultats escomptés (l'apport particulier du travail dans le domaine scientifique d'où il relève)
- le plan de travail (indiquant le processus et les moyens de réalisation de la thèse)
- le temps nécessaire à l'accomplissement du travail (planning de déroulement des activités de recherche)

Le projet de thèse fourni par le candidat doit être compris entre 10 et 15 pages (y compris la bibliographie). Le jury interdisciplinaire procède à l'audition des candidats. À l'issue de la présentation des projets de recherche, les candidats sont classés en fonction des critères en vigueur. Les projets de thèse correspondant aux critères d'éligibilité sont retenus selon leur

qualité et leur adéquation avec les axes majeurs du projet scientifique de l'école doctorale. En cas d'acceptation, le projet de thèse est conduit au sein des unités/équipes de recherche affiliées au laboratoire d'accueil. Les normes d'encadrement sont conformes à celles fixées par le Conseil scientifique de l'Université.

II. GESTION DE LA PERIODE DE TRANSITION

Elle se pose dans les termes suivants :

- a) La gestion des étudiants titulaires d'un DEA, candidats à l'école doctorale : en attendant la mise en place et la généralisation des Masters, le DEA obtenu avec les mentions BIEN ou TRÈS BIEN dans les départements d'origine des candidats pourraient, en cas d'éligibilité du candidat, représenter une somme de crédits (30 crédits) à déduire des 60 crédits requis pour la validation de la formation doctorale. Les 30 crédits restant devront faire l'objet d'acquisitions nouvelles au niveau des formations doctorales en cours.
- b) La gestion progressive et transitoire des doctorants de 3^{ème} cycle.

Dans la période transitoire qui s'achève en 2011, ces doctorants ont la possibilité de soutenir leur thèse de 3^{ème} cycle ou de demander leur transformation en thèse unique. Dans ce dernier cas, ils intègrent les écoles doctorales avec '*armes et bagages*'. Il a donc été suggéré :

- qu'ils effectuent un temps de séjour, c'est-à-dire de transit, dans les écoles doctorales avant la soutenance de leur thèse ;
- ce temps de séjour devrait servir à valider toutes formations acquises (enseignements, stages, tutorat, dossiers de lecture, congrès, exercices de communication scientifique ou autre...) sous forme de crédits transférables pour un total de 60 crédits.

L'atelier suggère à cet effet :

- l'inscription dans les formations doctorales d'enseignements transversaux sous forme de séminaires, d'ateliers, de cours méthodologiques, d'initiation aux langues, à l'informatique, aux TIC, ou tout autre support pouvant permettre de renforcer les capacités des doctorants ;

- l'allégement autant que possible de cette formation afin de permettre aux doctorants de mener leur recherche documentaire ou de terrain ;
- l'étalement des 60 crédits sur les deux premières années dans les écoles doctorales afin de réserver la dernière année à la rédaction de la thèse ;
- une programmation souple de cette formation afin que les doctorants puissent mener des enquêtes de terrain, des recherches documentaires et autres...

NB : Dans tous les cas, le doctorat unique est l'équivalent de **180** crédits répartis entre :

- **60 crédits pour les formations doctorales**
- **et 120 crédits pour la thèse et sa soutenance**

III. INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

Pour la gestion des inscriptions pédagogiques, le personnel administratif et technique de la Faculté, en charge de ces questions, a, dès l'entame de la discussion, fait le constat de son manque d'informations sur l'architecture des écoles doctorales (ETHOS, EDEQUE, ARCIV).

Devant jouer un rôle central dans la gestion des inscriptions dans la Faculté qui abrite les écoles doctorales, le personnel administratif a souhaité en être très amplement informé. Le Directeur de l'école doctorale ARCIV a fait un exposé sur la philosophie de l'école doctorale, l'organigramme et les formations doctorales.

La question des inscriptions à la Faculté des Lettres, à la FASTEF et dans les instituts (CESTI, IFAN...) rattachés aux écoles doctorales, a été soulevée et doit être rapidement clarifiée, pour harmoniser les procédures d'inscription des doctorants et leur offrir un lieu unique où seront gérées les formalités administratives et pédagogiques les concernant (centralisation de la gestion des doctorants). Cependant, il reste que le partage total de l'information et la mise à niveau pour tout le personnel de la Faculté devront faire l'objet d'échanges plus élargis entre :

- Personnel administratif et technique (en particulier les secrétariats de scolarité)
- Directions des écoles doctorales
- Équipes doctorales

Durant la période transitoire actuelle, il est suggéré :

- d'allonger autant que possible la période des inscriptions ou d'évaluation des dossiers des candidats aux écoles doctorales du fait que les résultats du DEA sont, dans la pratique, publiés très tardivement.

Pour les écoles doctorales, il est suggéré :

- l'érection d'une administration autonome avec un secrétariat aussi bien pour les directeurs que pour les écoles doctorales elles-mêmes et cela au plus tard à la rentrée d'octobre 2009, afin d'assurer la coordination administrative et l'efficacité du dispositif de formation scientifique.
- les écoles doctorales devraient aussi disposer d'assistance logistique et de locaux à la fois opérationnels et fonctionnels sur le site de la Faculté ; et leurs secrétariats devraient, entre autres tâches, s'occuper :
 - de la mise à la disposition des intéressés des informations utiles sur les formations doctorales, les laboratoires, les dossiers de candidature...
 - de la remise de documents (attestations, certificats d'inscription, diplômes...) délivrés par l'administration centrale de la Faculté ;
 - de la préparation des dossiers à faire signer par les directeurs de recherches, les responsables de laboratoires et de formations doctorales avant le contrôle, à posteriori, du Doyen de la Faculté.

NB : La mise en place de moyens conséquents est une condition et une nécessité pour la réussite de la réforme doctorale.

VI. RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LA FORMATION DOCTORALE

Les principaux acteurs de la formation doctorale sont les doctorants et les responsables de la recherche (directeurs de thèses, responsables de laboratoires et/ou de formations doctorales). Au demeurant, les rôles, statuts et engagements de chaque acteur, sont définis par les dispositions relatives à la charte des thèses qui doit être largement diffusée. Par conséquent, le doctorant doit s'engager :

- à mener à terme, dans les délais requis, sa recherche en vue de la soutenance de sa thèse. Cet engagement est un préalable fondamental qui mérite d'être fortement souligné ;
- à suivre les formations doctorales offertes (participation aux projets envisagés, aux séminaires, colloques et doctoriales organisés par le laboratoire de rattachement ou par l'école doctorale) ;

Les mêmes engagements sont requis du ou des directeurs de thèse, des responsables de formations doctorales et de laboratoires. Pour se conformer à la durée prévue, le doctorant et le(s) directeur(s) de thèse doivent respecter leurs engagements. L'engagement des animateurs des laboratoires doit être fort et inclure des obligations académiques telles que :

- l'offre d'un programme de formation scientifique et méthodologique (pilotage du projet professionnel du futur docteur).
- l'animation du laboratoire qui est l'instance de mutualisation et d'échanges d'expériences des différentes équipes du laboratoire.
- la définition de la périodicité des rencontres entre les directeurs de recherche et les doctorants (concevoir un calendrier des offres de formation en concertation avec les doctorants).
- la précision des dates et heures de réception des doctorants pour des échanges réguliers.
- Le suivi des travaux de recherche du doctorant (bilan, rapport d'activité, notes et comptes rendus de recherches, etc.

V. ANIMATION SCIENTIFIQUE DES LABORATOIRES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

L'animation scientifique de l'école doctorale repose sur le travail des laboratoires. Les échanges ont surtout permis de comprendre que Les laboratoires sont les **instruments clés**, **les piliers** et les lieux de toutes les activités scientifiques et pédagogiques des écoles doctorales. À cet effet, Il a été suggéré de :

- créer des laboratoires ou compléter les équipes des laboratoires existants ;
- ouvrir les laboratoires à toutes les personnes ressources pouvant apporter des compétences scientifiques complémentaires ;

- structurer et (re) dynamiser les laboratoires pour améliorer les pratiques de recherche et de formation doctorale (voir animation scientifique) ;
- établir les axes majeurs ou prioritaires de recherche et de formation des laboratoires en synergie avec les programmes et le projet scientifique de l'école doctorale (avec des objectifs précis et clairs, des offres, des listes d'équipes de recherches, etc.) ;
- concevoir et mettre en place des programmes de formation qui s'adressent aux doctorants de toutes les disciplines réunies au sein de l'école doctorale et impliquant à la fois les enseignants chercheurs et les doctorants.
- définir des programmes en tenant compte du contexte international, des priorités de développement national (inscription dans une politique scientifique de développement), des questions d'actualité de la recherche (positionnement scientifique du laboratoire) et des problèmes de la société, pour intéresser les partenaires ;
- donner une grande visibilité internationale aux laboratoires par une bonne politique de communication interne et externe, (la création de sites Internet avec les listes des doctorants inscrits et leurs sujets de thèse, les listes nominatives des enseignants-chercheurs et les fonctions qu'ils occupent etc.), mais aussi par l'édition de revues scientifiques à comité de lecture, et la publication des meilleures productions scientifiques pour la valorisation et le rayonnement de l'action de l'école doctorale.
- À ce propos, l'atelier recommande le recrutement d'une personne qualifiée chargée de la gestion informatique, c'est-à-dire de la mise en ligne et à jour de toutes les informations relatives aux écoles doctorales et aux laboratoires de recherche ;
- établir des relations avec d'autres laboratoires (démarche d'internationalisation), pour favoriser l'ouverture, la compétitivité, la dynamique de coopération, le partage d'expériences et l'élargissement des compétences etc. ;
- promouvoir les échanges entre les équipes ou unités de recherche rattachées aux laboratoires qui organisent la formation doctorale de manière concertée, afin de mettre en commun leur potentiel de recherche/formation et de l'optimiser au service des doctorants. Ceci permet également d'atteindre les masses critiques souhaitées ;
- gérer les laboratoires de façon collégiale et répartir équitablement le travail en évitant les cumuls de fonctions ;

- chercher des moyens de financement privés et publics pour équiper et faire fonctionner les laboratoires dans des locaux adéquats, et soutenir la mobilité des doctorants et des chercheurs (ce point important fait l'objet d'un rapport spécifique, celui de l'atelier 3) ;
- quantifier et évaluer la productivité et la qualité des laboratoires (nombre de thèses soutenues, rencontres scientifiques organisées etc.)

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.